



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2017

N° DE171805CULT10

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le conseil municipal de la commune de PONTCHARRA étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christophe BORG**, maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs BORG, GERBELLI, SINTIVE, SIMONATO, BATARD, AUDEBEAU, FLEURENT, ROBIN, LANSEUR, VALETTE, BENEDETTI, AMORETTI, VULLIERME, GAUDIN, LARUE, ARMANET, BOULLEROT, PELLETIER, BERNARD, BUCH, MUNOZ, MATHON, MAS, BACHELET

ABSENTS : Mesdames et Messieurs DAMBLANS, TARDY, FUSTINONI

ABSENTS EXCUSES : Messieurs BERNABEU (procuration à Monsieur MAS) et PORTSCH

Secrétaire de séance : Madame Cécile ROBIN

CULTURE

10. Tarification de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2017/2018

Madame FLEURENT rappelle au Conseil municipal que lors de sa séance du 12 mai 2016, il a adopté les tarifs de l'école municipale de musique pour la saison 2016-2017. Cette tarification avait été affinée dans la lignée de la tarification 2015-2016 afin de permettre une continuité avec la tarification existante.

La grille des tarifs suivante est adoptée pour l'année scolaire 2017/2018:

	Eveil	1er cycle		2ème cycle		3ème cycle	
		Formation musicale	Instrument	Formation musicale	Instrument	Formation musicale	Instrument
Pontcharra	155 €	205 €	205 €	255 €	255 €	255 €	355 €
Extérieur	205 €	505 €	505 €	605 €	605 €	605 €	805 €

Réduction fratrie

Des réductions sont toujours proposées pour plusieurs inscriptions au sein d'une même famille. Dans un souci de simplification, le pourcentage de réduction porte sur le montant total des inscriptions : 2ème enfant : 10 % / 3ème enfant : 20 %

Exemple : Une famille Charrapontaine inscrit un enfant en cycle 1 et un enfant en cycle 3 / 400 € + 600 € = 1000 €. La réduction de 10 % s'applique sur le montant total de 1000 €, la somme à payer est donc de 900 €.

Tarification adulte

ADULTE	Pontcharra	Extérieur
Instrument	405 €	755 €
Formation musicale (avec instrument)	205 €	255 €
Formation musicale seule	305 €	355 €

Location d'instrument

INSTRUMENT	Pontcharra	Extérieur
Bois	150	200
Cuivre	100	150

Ensemble seul

Pontcharra 65 €
Extérieur 155 €

Tarifs en cas de perte des documents fournis par l'école

Remplacement du livret : 5 €

Remplacement du livret avec recherche de l'historique : 25 €

Modalités de paiement

Moyens de paiement acceptés : chèque, Pass'Culture isérois et chéquier découverte
Pour les charrapontains, un justificatif de domicile devra être fourni au moment de l'inscription pour justifier l'utilisation du tarif Pontcharra.

Un acompte obligatoire de 50 € non remboursable sera à régler en juin 2017 lors de l'inscription.

Il est précisé qu'il sera possible d'échelonner les paiements sur demande lors de l'inscription :

- Option 1 : règlement de la totalité des frais d'inscription au moment de l'inscription en septembre 2017
- Option 2 : règlement en 4 versements équivalents (1° Septembre 2017 ; 2° Octobre 2017 ; 3° Novembre 2017 ; 4° Décembre 2017)
- Option 3 : règlement en 8 versements équivalents (1° Septembre 2017 ; 2° Octobre 2017 ; 3° Novembre 2017 ; 4° Décembre 2017 ; 5° Janvier 2018 ; 6° Février 2018 ; 7° Mars 2018 ; 8° Avril 2018)

Conditions d'annulation

Aucune demande d'annulation ou de remboursement ne sera prise en compte après le 29 septembre 2017. En cas de retards de règlements de plus de 2 mois, la commune se réserve le droit d'exclure l'enfant des cours dans l'attente des sommes dues.

A l'issue des échanges intervenus, le Conseil municipal à 4 voix CONTRE (Madame BUCH, Messieurs MAS, MUNOZ et BERNABEU représenté par Monsieur MAS) et 3 ABSTENTIONS (Messieurs LARUE, MATHON et BACHELET) et 18 voix POUR décide :

- d'adopter la nouvelle tarification de l'école de musique municipale indiquée ci-dessus.

Affiché le 24 mai 2017

Membres en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 25

Pour : 18

Contre : 4

Abstentions : 3



Certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire

Christophe BORG